

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2009

---

**RÉPARATION DES CONSÉQUENCES SANITAIRES DES ESSAIS NUCLÉAIRES - (n° 1768)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

M. Candelier, M. Gremetz, M. Brard, M. Gosnat, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Desallangre, M. Dolez,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Lecoq, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 7**

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer le mot :

« consultative ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'idée de créer une commission de suivi des conséquences des essais nucléaires est très importante. Il semble que l'adjectif « consultative » amoindrisse quelque peu les prérogatives de cette commission.